



## ARRÊTÉ

changeant l'appellation du chemin de Molllebeau.

du 2 avril 1954

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le nouveau tracé du chemin de Molllebeau, section Petit-Saconnex, compris entre l'avenue Jean Trembley et le chemin des Vignes, et l'élargissement de cette artère, compris entre le chemin des Vignes et le chemin du Petit-Saconnex;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

considérant d'autre part, que l'appellation de "Chemin de Molllebeau" ne correspond plus à la réalité,

## ARRÊTE :

De changer l'appellation de cette artère connue sous le nom de "Chemin de Molllebeau" et de lui donner le nom de "Rue de Molllebeau".

Ce changement entre immédiatement en vigueur.

\*\*\*\*\*

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

*F. Combal*

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Archives	1 ex.
R.L.	1 ex.

